

L'ANAP et l'ATIH signent une convention de partenariat

Ce 4 mai 2010, une convention de partenariat est signée entre l'ATIH (l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation) et l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux) au Ministère de la Santé, en présence d'Annie PODEUR (Directrice de la DGOS), de Christian ANASTASY (directeur général de l'ANAP) et de Housseyni HOLLA (Directeur de l'ATIH).

L'objet de ce partenariat

De par leurs missions respectives, l'ANAP ayant pour objet de promouvoir la performance au sein des établissements de santé et médico-sociaux (notamment en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils) et l'ATIH ayant pour mission notamment d'exploiter et de mettre à disposition des bases de données portant sur les établissements de santé, une convention de partenariat est signée entre ces deux acteurs.

Cette collaboration s'applique aux domaines suivants :

- La production, l'hébergement et la maintenance par l'ATIH d'outils (du type Hospi-Diag) ou de bases de données et d'indicateurs répondant aux besoins de l'ANAP dans le cadre de son programme de travail ;
- La production d'analyses portant sur la performance hospitalière.

Des instances de suivi et de pilotage pour une meilleure collaboration

Deux comités ont été constitués de façon paritaire entre des membres de l'ATIH et de l'ANAP afin de mener à bien cette collaboration. Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par trimestre. Il donnera notamment son accord sur le programme de travail annuel entre l'ANAP et l'ATIH qui fera l'objet d'un avenant annuel à la convention. Un comité de suivi sera également constitué.

Une première collaboration sur l'outil Hospi-Diag

Une première collaboration a porté sur la diffusion par l'ATIH de l'outil Hospi-Diag développé par l'ANAP. Cet outil qui sera diffusé fin mai est le résultat d'un groupe de travail composé d'une trentaine d'experts et piloté par l'ANAP. Hospi-Diag est un outil presse bouton qui explore, à partir d'une soixantaine d'indicateurs issus de l'interrogation d'une dizaine de bases de données nationales, les 5 axes de la performance d'un établissement de santé : activité, organisation, financier, qualité, ressources humaines. Chacun des 1350 établissements MCO publics et privés sera comparé avec les établissements de sa région et avec des classes nationales d'établissements ayant une activité similaire.

Informations presse :

ANAP - communication
44, rue de Cambronne – 75015 Paris
Tél. : 01 48 56 72 75 / 72 70 ou 06 26 83 62 25
communication@anap.fr
www.anap.fr